

■ DAMPHREUX-LUGNEZ

Un projet de logements adaptés

► **Le projet de logements adaptés** occupe les autorités communales de Damphreux et Lugnez depuis plusieurs années.

► **Les appartements** seront ouverts à toute personne vivant avec un handicap. Cependant, ce sont plutôt des seniors qui sont attendus.

► **Les travaux** devraient débuter dans quelques semaines, si toutes les autorisations sont délivrées.

L'idée a germé il y a quatre ans dans l'esprit d'Annette Henzelin, maire de Damphreux, et de Bruno Hürlimann, conseiller communal. Ils ont proposé de construire, au lieu-dit Sur la Forêt, des logements adaptés aux personnes physiquement handicapées ou à mobilité réduite. La commune de Lugnez a alors été associée au projet, celui-ci englobant des parcelles réparties sur les deux villages. Un groupe de travail s'est ensuite constitué et l'architecte Bernard Corbat a exécuté un avant-projet.

L'immeuble, sur deux étages, sera constitué de huit appartements pouvant accueillir chacun une ou deux personnes. Les plans prévoient des deux pièces et demie, mais le groupe de travail réfléchit actuellement à diversifier l'offre, afin de mieux coller aux besoins des locataires. Les logements sociaux s'appelleront À l'Orée des Chênes, en référence à la force et la sagesse de l'arbre.

Les bienfaits des logements adaptés

La nécessité d'une telle construction est réelle. Beaucoup de personnes âgées vont, faute de lieu adapté tel que celui-ci, vivre en institution. Mais leur nombre est difficilement estimable. On sait ce-

pendant que douze personnes à Damphreux et Lugnez, ainsi qu'une soixantaine aux alentours, ont recours au service d'aide et de soins à domicile et seraient donc intéressées par la location d'un appartement dans l'immeuble. Regrouper les soins est un avantage pratique des logements adaptés. Toutefois, leur objectif principal est de permettre aux personnes âgées ou handicapées, qui le peuvent, de rester dans leur village ou, du moins, dans ses alentours proches. Quitter sa commune, ses habitudes, ses connaissances est un traumatisme à ne pas négliger. Les projets de logements adaptés doivent garantir aux personnes à mobilité réduite une vie sociale préservée.

Une salle de jour pour se réunir

Plus qu'un immeuble, À l'Orée des Chênes se veut un véritable lieu de vie. La solidarité entre voisins est un élé-

ment central du projet, tout comme les échanges et les activités en groupe. Une salle de jour sera construite et tiendra une place importante dans le bâtiment. Ouverte à tous, locataires de l'immeuble ou non, elle pourra abriter des repas de

fête, des animations, voire simplement des parties de cartes. À l'extérieur, les locataires pourront bénéficier de places de parc et de garages, ainsi que d'éléments d'aisance pour profiter de l'air frais et de la nature.

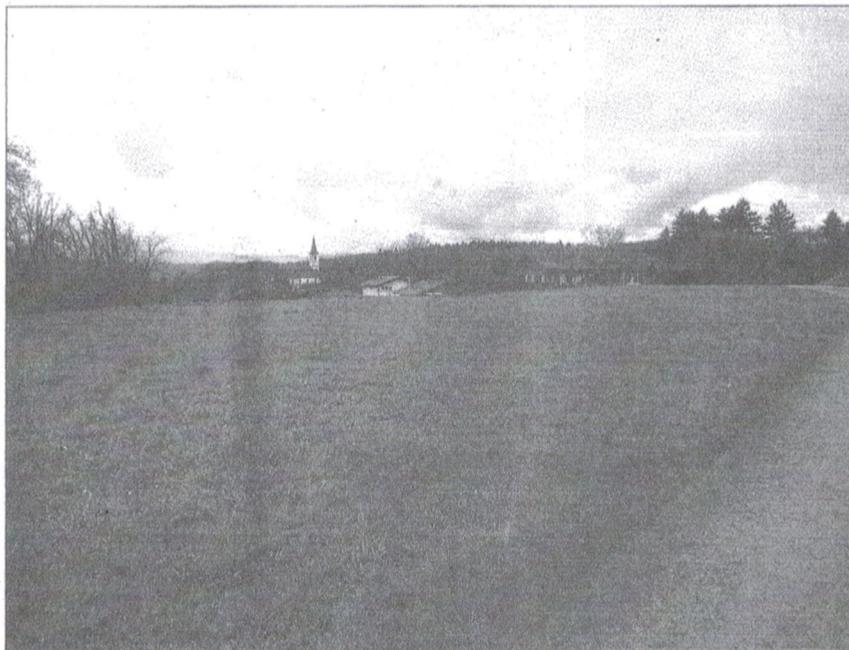
Le logement adapté, une alternative aux institutions

► Qu'est-ce qu'un logement adapté?

Un appartement adapté offre ergonomie, confort et sécurité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Des seuils abaissés, des pas-de-porte élargis, un siège dans la douche ou encore un ascenseur sont autant d'exemples d'éléments architecturaux à relever. Il s'agit de préserver l'indépendance des personnes souffrant de handicap physique. Ce type de logement doit, non seulement, faciliter la vie de ceux qui l'occupent, mais également leur permettre d'être secourus en cas de problème. C'est pourquoi un système d'alarme est intégré à l'appartement. Souvent, faute de logement adapté, des personnes âgées doivent déménager dans une institution, alors qu'il suffirait de quelques améliorations ergonomiques pour qu'elles puissent rester indépendantes.

► En quoi est-ce différent d'un logement protégé?

Le logement protégé offre davantage de prestations sociales que le logement adapté et, ceci, de manière plus institutionnalisée. Dans certains appartements protégés, les habitants vivent comme des colataires alors que dans les logements adaptés, ils sont indépendants les uns des autres. À Damphreux-Lugnez, une salle communautaire sera tout de même présente au centre de l'immeuble. Appelée salle de jour, elle permettra toutes sortes d'activités sociales. Celles-ci ne seront pas réservées aux locataires de l'immeuble, mais bel et bien ouvertes à tous les villageois désirant se retrouver pour discuter, boire un jus ou jouer aux cartes. LH



Le terrain sur lequel seront construits les logements adaptés et la vue dont les locataires bénéficieront.

Les deux communes proposent de donner le terrain pour y construire le bâtiment. Cet objet passera en votation lors des prochaines assemblées communales. Le groupe de travail est optimiste quant à l'issue des débats. Lors d'une séance d'information organisée au début du mois d'avril, les citoyens présents n'ont émis que des avis positifs et aucune opposition n'a été déposée. Si le projet est accepté lors des assemblées communales, la Confédération se prononcera définitivement sur l'octroi d'une aide financière, à propos de laquelle elle s'est déjà montrée très rassurante. Les travaux devraient donc bel et bien commencer dans les prochains mois.

C'est une fondation qui sera propriétaire de l'immeuble et du terrain. Composée d'au minimum cinq membres, elle sera ouverte à toute personne habitant dans la région proche et intéressée à s'investir dans le projet. Les communes auront toutefois leur mot à dire. Les futurs appartements adaptés seront d'abord proposés aux citoyens de Damphreux et Lugnez, puis à ceux des alentours.

LUCIE HUBLEUR